

RAPPORT RETRACANT L'ACTIVITE DU S.I.G.E.R.Ly

DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 1999

Assemblée Générale du Comité du 13 janvier 1999

Débat d'orientation budgétaire pour 1999 et projet de réorganisation des services

Ce débat a abordé notamment la réorganisation des services apportés aux communes adhérentes (principe d'un interlocuteur unique par commune) passant par le renforcement des actions dans les deux domaines d'intervention du Syndicat que sont d'une part, l'éclairage public, vocation initiale, d'autre part, l'assistance énergétique des équipements communaux en procédant notamment à une mise à jour pour chaque commune permettant un état des lieux systématique.

Des moyens étant en conséquence nécessaires pour :

- L'aide à la décision : études globales, diagnostics, schéma directeur pour l'éclairage public,... pour 1 200 000 F. (subvention correspondante sollicitée auprès de la Région pour 732 000 F. et charge syndicale propre pour 468 000 F.)
- Le déclenchement et l'accompagnement des collectivités locales à travers des aides sur les travaux d'investissement (2 670 000 F.)

Aide spécifique pour travaux d'investissement en Eclairage Public (mise en conformité des coffrets) Programme 1997 et 1998 – Détermination d'un plafond

Le Comité a décidé de fixer à 15 000 Frs par coffret le montant plafond des travaux à prendre en compte pour le calcul de la subvention spécifique au taux de 25 % sur les travaux de mise en conformité des coffrets de commande éclairage public réalisés au titre des programmes 1997 et 1998.

Représentation du S.I.G.E.R.Ly auprès du Syndicat Départemental d'Electricité du Rhône (SY.D.E.R.) Election d'un suppléant au Comité du SY.D.E.R., suite au décès de Monsieur SAVE de BEAURECUEIL

A été élu délégué suppléant : Monsieur Yves GIVORD (Caluire).

Mise en place de l'Euro

Le Comité a approuvé à l'unanimité le principe de permettre le paiement ou l'encaissement en euros à partir du 1^{er} janvier 1999 et durant la période transitoire, soit jusqu'au 31 décembre 2001.

Bureau du 10 février 1999

Conventions concernant divers contrats de maintenance

Le Bureau a autorisé la signature par le Président des contrats de maintenance pour les installations téléphoniques, informatiques et de logiciels spécifiques (comptabilité, paie, gestion du patrimoine).

Assemblée Générale du Comité du 10 mars 1999

Arrêté du compte de gestion pour l'exercice 1998

Le compte de gestion, document de synthèse de la comptabilité du Receveur, rend compte de l'exécution du budget comparé aux autorisations de dépenses et de recettes. Préalable obligatoire au vote du compte administratif, il a permis de vérifier la concordance des résultats entre les deux documents.

Crédits de report des restes à réaliser 1998 sur 1999

En section de fonctionnement dépenses : 5 084 116 F.
En section de fonctionnement recettes :..... 175 000 F.
En section d'Investissement Dépenses : 135 909,07 F.

Vote du compte administratif pour l'exercice 1998

Le compte administratif, document de synthèse de la comptabilité de l'ordonnateur, présente les résultats de l'exécution du budget à partir des prévisions budgétaires et des réalisations constituées par les émissions de titres et de mandats. Il s'agit de l'arrêté définitif des comptes dont les résultats sont :

→ Un solde d'exécution de fonctionnement pour 1998 de -168 021,40 F. auquel s'ajoute l'excédent antérieur reporté de fonctionnement de 15 335 380,45 F., soit un résultat cumulé de 15 167 359,05 F.

→ Un solde d'exécution d'investissement de 3 067 451,49 dont il faut déduire le solde d'investissement de 1997 de 3 033 226,97, ce qui donne un résultat d'investissement pour 1998 de 34 224,52 F. Corrigé des restes à réaliser de la section d'investissement pour 135 909,07 F., le solde est de - 101 684,55 F.

Affectation du résultat de fonctionnement pour 1998

Le Comité a décidé :

- D'affecter en priorité une partie du résultat en réserves pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en comblant le solde de cette section par émission d'un titre de recettes **au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » du budget primitif 1999 pour 101 684,55 F.**
- D'affecter le reste du résultat en report de fonctionnement au budget primitif 1999, **ligne codifiée 002 « résultat antérieur reporté de fonctionnement » pour 15 065 674,50 F.**

Vote du budget primitif pour 1999

Outre l'intégration du résultat évoqué ci-avant, ce document prévoit et autorise l'ensemble des recettes et dépenses nécessaires à l'exercice 1999.

Le montant total des dépenses réelles de fonctionnement est de 14 065 268 F. et le montant des écritures d'ordre est de 22 466 433,63 F., ce qui donne un montant total de 36 531 701,63 F.

Le montant total des recettes réelles de fonctionnement est de 36 059 077 F. et le montant des écritures d'ordre est de 472 624,63 F., ce qui donne un montant de recettes propres à l'exercice de 36 531 701,63.

Dans la mesure où le budget primitif intègre les résultats de l'exercice 1998, soit 15 065 674,50 F., la section de fonctionnement présente un suréquilibre.

En investissement on constate un total de dépenses et de recettes propres de l'exercice de 57 881 433,63 F.

Réemploi des titres amortis en 1999

Traditionnellement les obligations acquises par le Syndicat et productives d'intérêts annuels font l'objet d'un réemploi dès leur amortissement. Les titres souscrits sont des obligations O.A.T. pour un montant exact de 408 425,19 F.

Eclairage public et assistance énergétique sur les équipements communaux

Réalisation d'études diverses (diagnostics, A.E.G., ...)

Comme évoqué dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire, il a été décidé la réalisation :

- de diagnostics éclairage public accompagnés de schémas directeurs.
- d'audits énergétiques globaux des communes à intégrer en suivi énergétique et d'autres études.
- d'études de négociation de contrats d'exploitation.

Des consultations ont été engagées en conséquence auprès de bureaux d'études, le coût de l'ensemble de ces études ayant été évalué à 1 200 000 F.

Demande de subvention auprès de la Région et auprès d'autres organismes

Différentes aides représentant 50 à 70 % du coût T.T.C. pour ces études ont été sollicitées auprès de la Région qui a donné satisfaction à ses demandes (estimées à 732 000 F.).

Le Syndicat prend en charge les sommes restant dues sur le financement des études et l'intégralité du coût des schémas directeurs (estimées à 468 000 F.).

Aides financières

Subvention Eclairage public 1999

La subvention évaluée selon les critères imposés par le SY.D.E.R. depuis le programme 1998, soit application d'un taux à 10 % et plafonnement des travaux subventionnés à 400 000 F., faisait ressortir un montant global de 900 000 F. Le Bureau avait proposé d'appliquer le taux à 10 % et parallèlement de porter le plafonnement des travaux subventionnés à 3 000 000 F. (au lieu de 400 000), proposition que le comité a entérinée, l'écart induit étant pris en charge par le S.I.G.E.R.Ly.

Aide aux travaux conduisant à des économies d'énergie

Afin d'inciter les communes à réaliser des travaux conduisant à des économies d'énergie, le Comité a reconduit l'aide financière accordée en 1997 et 1998 sous conditions : petits investissements générant des économies de fonctionnement en énergie et accord préalable du Syndicat. L'aide est de 20 % d'un montant H.T. annuel plafonné de travaux, défini par tranche de population. L'enveloppe globale est de 770 000 F.

Modification des statuts du SY.D.E.R.

Le Comité du SY.D.E.R., lors de son assemblée générale du 4 novembre 1998, a modifié l'article 1 de ses statuts afin de mettre à jour la liste des communes ayant transféré leur compétence gaz au Syndicat départemental, ceci se traduisant par l'adjonction de cinq nouvelles communes. Chacun des dix syndicats constitutifs du SY.D.E.R. devant se prononcer sur cette modification, le Comité S.I.G.E.R.Ly l'a approuvé.

Dispositif Emploi-Jeune - Projet de création d'activités et d'emploi, autorisation de signature de la convention

Le Comité a décidé la mise en place du dispositif Emploi-Jeune en vue du recrutement d'un emploi-jeune. Compte tenu de l'incertitude qui pèse sur le devenir du S.I.G.E.R.Ly ce recrutement n'a pas été finalisé.

Modification du tableau des effectifs – Suppression et création d'emploi

Suite à l'inscription d'un agent du Syndicat sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur au titre de la promotion interne, et, afin de le promouvoir dans ce grade, le Comité a procédé à la modification du tableau des effectifs : suppression de l'emploi d'attaché et création de l'emploi de rédacteur.

Création d'une agence locale de l'énergie – Participation du S.I.G.E.R.Ly

A l'occasion d'un programme européen sur l'énergie et l'environnement, le Grand Lyon a souhaité s'associer avec d'autres partenaires pour créer une structure permanente dont les efforts porteront sur l'habitat, les collectivités, l'industrie et les transports. Ceci permettant de créer une synergie renforçant la cohérence des actions de l'agglomération dans le domaine de la maîtrise de l'énergie. Le Comité a décidé :

- D'approuver le principe de la création d'une agence locale de l'énergie,
- De participer activement à la création de cette agence et à la définition de ses missions,
- D'être présent au Conseil d'Administration en cas de concrétisation de ce projet.

Bureau du 15 juin 1999

Etudes en maîtrise de l'énergie et éclairage public – Autorisation donnée au Président de signer les marchés à passer avec les Bureaux d'études retenus suite à la consultation

Conformément à la délibération de principe du Comité du 10 mars 1999, le Bureau a statué sur une première série d'opérations suite aux consultations engagées et a décidé, après examen des offres présentées par les différents bureaux d'études, de retenir :

- 1) Étude et élaboration des contrats d'exploitation des communes de Craponne, Fontaines-sur-Saône, La Mulatière et Pierre-Bénite : Bureau d'études P.P.I. (Pierre Peker Ingénierie).
- 2) Étude diagnostic et plan d'aménagement du réseau d'éclairage public des communes de Quincieux, La Tour de Salvagny et Neuville-sur-Saône : Groupement de bureaux d'études Ingénierie Espace Lumière et Alpha J.M.
- 3) Audit Énergétique Global de la commune d'Ecully : Bureau d'études ENERPOL.

Et d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir avec les Bureaux d'Etudes retenus.

Bureau du 1^{er} juillet 1999

Réalisation d'emprunt souscrit par le Syndicat et destiné à financer les travaux d'investissement en éclairage public pour 1999

Conformément à la délégation que le Comité lui a donnée par délibération en date du 30 mars 1998, le Bureau s'est réuni le 1er juillet pour étudier les offres présentées par les organismes prêteurs consultés. Il a procédé à la réalisation d'un prêt d'un montant de 26 722 546 F. auprès du Crédit Foncier de France dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- La durée du prêt a été portée à 15 ans -au lieu de 10 ans habituellement- compte tenu de taux d'intérêts particulièrement attractifs pour cette périodicité d'une part, et pour améliorer le rapport entre la durée du prêt et la durée de vie des installations d'éclairage public, d'autre part ;
- Taux de 4,15 % trimestriel ;
- Amortissement constant du capital.

Renégociation d'emprunt souscrit par le Syndicat

Le Bureau a procédé à la renégociation d'un prêt de 8 743 000 F. souscrit en 1993 auprès du Crédit Foncier de France au taux initial de 7,80 %. Le capital restant dû de 4 086 056,22 F. a pu être renégocié sur la durée restante à courir, soit 3 ans et 9 mois, au taux de 4 %. (Gain brut : 331 637,10 F. Déduction faite de l'indemnité de remboursement de 132 797 F., gain net : 198 839,91 F.)

Avenant de prolongation des délais de réalisation du marché concernant le contrôle de la délégation de service public gaz

L'avenant a eu pour objet la modification de la durée du marché ainsi que les échéances de paiement de la prestation. La fin du marché a en conséquence été fixée au 29 octobre 1999.

Assemblée Générale du Comité du 7 octobre 1999

Election d'un membre du Bureau syndical - Secteur n°1 – Bron-Décines-Vaulx-en-Velin

Suite au renouvellement du Conseil Municipal de Bron, le Comité a procédé à l'élection d'un membre du Bureau syndical pour le secteur n°1, conformément à la répartition géographique syndicale : il s'agit de M. BOURGUIGNON.

Représentation du S.I.G.E.R.Ly auprès du SY.D.E.R. - Election d'un membre au Comité du SY.D.E.R.

Le S.I.G.E.R.Ly étant représenté au sein du Comité SY.D.E.R. par les seize membres du Bureau S.I.G.E.R.Ly, le Comité a dû compléter cette représentation suite à l'élection d'un délégué pour le secteur n°1 (Bron-Décines-Vaulx-en-Velin) du Bureau S.I.G.E.R.Ly (M. BOURGUIGNON).

Répartition entre les communes du produit 1999 des intérêts de titres acquis

Chaque année, le Comité délibère sur le reversement aux communes des intérêts produits par les titres placés. Traditionnellement, ce reversement se fait selon la formule suivante adoptée le 15/01/1977 par le Comité : la moitié de la somme répartie entre les 53 communes et l'autre moitié au prorata de la population de chaque commune. Le montant effectivement reversé aux communes a été de 111 465,96 F.

Vote des contributions directes à mettre en recouvrement en 2000 pour les annuités d'emprunts dues par les communes

Pour assurer le remboursement des emprunts contractés pour les communes par le Syndicat, le Comité a voté les contributions directes à mettre en recouvrement pour chaque commune en fonction des prêts qu'elle a sollicités au fil des ans et de la renégociation intervenue en 1999. Le montant global des contributions correspondantes pour l'ensemble des communes concernées est de 25 158 488,78 F. au titre de 2000.

Affectation du résultat de fonctionnement 1998 – Modification de la délibération du Comité du 10 mars 1999

Le calcul du résultat d'investissement tel qu'arrêté dans la délibération du 10 mars 1999 étant erroné, il a été nécessaire de procéder à la modification de la délibération correspondante.

Le solde d'exécution de la section d'investissement pour 1998 de 34 224,52 F. n'a pas été reporté à la section d'investissement du budget primitif 1999.

Dans le cadre de la Décision Modificative n°1 au budget primitif 1999, le Comité a décidé d'affecter le solde d'exécution de la section d'investissement en report d'investissement ligne codifiée 001 « solde d'exécution reporté » pour 34 224,52 F. et d'annuler en parallèle le solde d'exécution tel qu'il avait été inscrit au budget primitif 1999 pour - 101 684,55 F. ligne codifiée 001.

Eclairage public et assistance énergétique sur les équipements communaux

Réalisation d'études diverses (diagnostics, A.E.G., ...)

Complément d'aide et demande de subvention auprès de la Région

Le Comité du 10/03/1999 s'était prononcé pour la réalisation de diagnostics éclairage public accompagnés de schémas directeurs, d'études énergétiques et autres, d'études de négociation de contrats d'exploitation. L'enveloppe initiale était de 1 200 000 F. Les crédits prévus sont estimés pour un montant supérieur de 50 000 F. et par ailleurs des demandes non satisfaites apparaissent pour 762 000 F.

Le Comité, à l'unanimité des membres présents, a décidé :

- D'approuver le rapport ci-dessus et de prendre en compte un besoin de financement complémentaire de 810 000 F. afin d'assurer la réalisation des études envisagées.
- D'inscrire les crédits nécessaires au financement de ces opérations dans le cadre de la Décision Modificative n°1 au budget primitif 1999 : en dépenses au compte 617-020 « Etudes et recherches » pour 810 000 F. et en recettes au compte 7472-01 « Subventions Région » pour 273 000 F.

Aides financières – Subventions Eclairage public 1998 et 1999

Le Bureau propose de retenir des critères d'attribution concernant la subvention versée au titre des travaux d'éclairage public pour les programmes 1998 et 1999. Le Comité donne son accord aux critères proposés.

Festival Lyon Lumières

Le S.I.G.E.R.Ly a été sollicité par la Ville de Lyon pour s'engager dans un partenariat sur le thème du festival Lyon lumières. Le Comité s'est prononcé favorablement pour une participation financière d'un montant de 25 000 F. proposée par le Bureau.

Décision modificative n°1 au budget primitif de l'exercice 1999

Il s'agit d'aménagements apportés au budget primitif 1999 :

En fonctionnement, création de comptes, crédits complémentaires, ajustements de dépenses et recettes,. Le budget primitif a été voté en suréquilibre pour 10 156 558,50 F. Les dépenses totales de la décision modificative sont de 2 770 100F., les recettes de 273 000 : le suréquilibre est ainsi ramené à 7 659 458,50.

Afin de rétablir l'obligatoire équilibre budgétaire de la section de fonctionnement, cet excédent est intégré en dépenses fictives, comme cela se fait habituellement au chapitre 65 (compte 65714).

En investissement 4 996 056.22 F. de dépenses nouvelles qui s'équilibrent en recettes ainsi que les opérations induites par la modification relative à l'affectation du résultat.

Télécommande Eclairage public à 175 Hz – Autorisation à donner au Président de signer les conventions à intervenir entre E.D.F. et le S.I.G.E.R.Ly

Le Comité a décidé sous réserve de l'accord des communes intéressées :

- de procéder à la modification de la convention passée avec la Ville de Lyon et E.D.F. concernant 11 communes du Syndicat déjà bénéficiaires de la télécommande à 175 Hz afin d'y adjoindre d'autres communes.
- d'autoriser le Président à signer la ou les conventions à intervenir y compris pour d'autres communes.

Délégation du Comité au Bureau – Modification de la délibération du 30 mars 1998

Le Comité a donné délégation au Bureau par délibération en date du 30 mars 1998. Il a adopté une mise à jour du libellé du premier paragraphe de cette délibération : le terme « marché de gré à gré » est remplacé par le terme « marché négocié » afin d'être en conformité avec la législation des marchés publics.

Modification du tableau des effectifs – Création de l'emploi d'ingénieur en chef

Le Comité décide la modification du tableau des effectifs afin de créer l'emploi d'ingénieur en chef correspondant à l'avancement du grade d'ingénieur subdivisionnaire.

Régime indemnitaire concernant la filière technique et administrative du S.I.G.E.R.Ly

Le Comité délibère sur l'application du régime indemnitaire au personnel technique et administratif du Syndicat.

Bureau du 12 octobre 1999

Diagnostique éclairage public et plans d'aménagement – Choix des bureaux d'études suite à la consultation et autorisation donnée au Président de signer les marchés à intervenir en conséquence

Conformément à la délibération de principe du Comité du 10 mars 1999, le Bureau a statué sur une deuxième série d'opérations suite aux consultations engagées et a décidé, après examen des offres présentées par les différents bureaux d'études, de conclure pour les 3 lots, un marché négocié avec l'association du BET HUGUET & Architecture Lumière Conseil :

Lot n°1 : Caluire et Cuire,

Lot n°2 : Sainte Foy les Lyon et Tassin la Demi-Lune,

Lot n°3 : Ecully, Saint Romain au Mont d'Or, Champagne au Mont d'Or et Couzon au Mont d'Or.

Et d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir avec les Bureaux d'Etudes retenus.

Bureau du 3 novembre 1999

Présentation du rapport définitif du groupement chargé du contrôle de la concession de distribution publique de gaz

Le groupement AGORA – ADRET – HUGLO-LEPAGE, chargé du contrôle de la concession pour les années 1997 et 1998 a présenté la synthèse de ce contrôle : objectifs, présentation du rapport, chiffres clés, inventaire du patrimoine, vie de la concession, qualité de service, questions en suspens, résultats et perspectives.

Suite à la remise de ce rapport, le S.I.G.E.R.Ly a élaboré et diffusé à ses communes une plaquette spécifique consacrée au contrôle des années 1997 et 1998.

Bureau du 14 décembre 1999

Distribution publique de gaz – Mission de contrôle pour l'exercice 1999 ;

Le Bureau a décidé, à la majorité de ses membres (une abstention), de conclure une convention, dont le montant est inférieur à 300 000 F TTC (article 321 du CMP), avec le groupement AGORA-ADRET-AZAN pour le contrôle de l'année 1999.

Mise en place des règles d'hygiène et de sécurité – Contrôles techniques à réaliser ;

Le S.I.G.E.R.Ly est tenu d'organiser la prévention des risques professionnels des agents et de vérifier l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité.

Pour ce faire, la réglementation impose de procéder ou de faire procéder à des vérifications générales périodiques ou ponctuelles destinées à déceler en temps utile toute détérioration susceptible de créer des dangers. Après consultation, le Bureau a décidé à l'unanimité de :

➤ Retenir le Bureau VERITAS pour les prestations suivantes :

Contrôle électricité annuel : 1 000 F.H.T.

Contrôle ponctuel de la présence d'amiante : 1 200 F.H.T. Soit un total de 3 040 F.H.T.

➤ Autoriser le Président à signer la convention correspondant au contrôle électrique annuel avec le prestataire retenu (modèle joint).

Prise en charge partielle par le S.I.G.E.R.Ly de versement à la MUTEX pour garantie de traitement concernant le personnel et autorisation de signature d'un contrat

Le Bureau a décidé :

- D'accepter la passation d'un contrat avec la MUTEX et d'entériner la répartition des cotisations proposée globalement au taux de 0,60 % des rémunérations brutes annuelles : soit 0,16 pour la part agent et 0,44 pour la part employeur.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat à passer avec la MUTEX à effet du 1^{er} janvier 2000.

Préfinancement d'extensions de desserte gaz

Le Bureau a engagé une réflexion sur le préfinancement des extensions gaz, après avoir été sollicité par une commune.

Suivant l'article 11 du contrat de concession de gaz, il est prévu que si le taux de profitabilité B/I n'atteint pas 0,3, des recherches de financements complémentaires soient effectuées éventuellement vers l'autorité concédante, cette dernière avançant au concessionnaire tout ou partie du financement complémentaire. Cette solution se traduirait par une convention dont le contenu prévoirait en particulier les modalités de financement, la somme allouée, la durée ...

Cette réflexion a été soumise au Comité du 19 janvier 2000, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire.

Villeurbanne, le septembre 2000

Les délibérations de Comité évoquées ci-dessus peuvent être consultée dans leur intégralité dans les bulletins correspondants (n°88, 89 et 90) régulièrement transmis dans votre commune (Maire et délégués titulaires et suppléants).